Fre-2-1408 2e pt. 5
Gallais

LES PARADOXES;

OU

CINQUIÈME DIALOGUE

DES MORTS DE LA RÉVOLUTION;

ENTRE

LINGUET ET CHARLOTTE CORDAY;

Sur la Démocratie, les Beaux-Arts et la Paix.

PAR L'AUTEUR DU CLUB INFERNAL.

A PARIS.

Chez la Citoyenne BRIGITTE MATHÉ, Libraire, Palais de l'Égalité, Galeries de Bois, vis-à-vis le Passage du Cirque, No. 222;

Et chez les Marchands de Nouvautés.

An III de la République.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVERTISSEMENT.

Ce Dialogue devoit paroître le 16 Frimaire ; comme on peut le voir par la date inserée à la fin. Il devoit paroître sous les auspices de la Liberté, *Maret* s'en étoit chargé ; il alloit être crié, vendu, dévoré par le public, et puis par l'oubli, lorsque deux censeurs redoutables et connus, l'un par son esprit, et l'autre par sa versatilité, s'avisèrent de le lire et d'y trouver un poison caché, que toute la sagacité réunie de Bayle et de Basnage n'auroit su y découvrir.

Le même jour *Maret*, vivement tancé par *Méhé*, rédacteur de *l'Ami des Citoyens*, tremblioit pour son compte, et n'étoit nullement disposé à braver le plus petit danger pour celui des autres. Le contre-coup de ces fâcheuses impressions retomba sur les malheureux *Paradoxes*, qui dès cet instant furent soigneusement retirés et plus soigneusement renfermés dans l'armoire des secrets.

L'interêt du Libraire étoit couvert ; celui de l'Auteur n'est rien : mais pour justifier leur étrange conduite, un des censeurs inséra le lendemain dans sa Feuille, jadis estimée, cette phrase parasite et mensongère : » Sans les salutaires efforts qu'y ont mis les patriotes, un LIBELLE alloit paroître, où l'on démontroit, par des PARADOXES, que la démocratie est une erreur, et l'égalité une chimère.»

Un LIBELLE !

Méhé fils a vertement relevé ce blasphême politique, mais pour son compte, mais uniquement

par haine contre le citoyen *Dussault* Il. n'entroit dans cette réponse, ni intérêt pour l'Auteur des PARADOXES, qui ne le connoît pas, ni amour du bien public, qui sert si facilement de prétexte à ces *Messieurs*.

Nous ne répondrons ni à la phrase du folliculaire, le public en a fait justice; ni à la menace du censeur, de nous faire réincarcérer, si nous osions avoir une opinion contraire à la sienne; cette menace n'a pu être sérieuse.

Mais nous dirons, à l'acquit de notre conscience, que nous n'avons jamais rien eu de commun, ni avec les royalistes, ni avec les enragés; et sous ce double rapport, nous ne serons jamais les amis ni de *Dussault*, ni de *Méhé*. Nous travaillons isolément, sans prôneurs, et sans parti. nous écoutons, nous observons du fonds de notre solitude, ce qui se passe sur la grande scène, dont les petits acteurs, intrigans, ambitieux, despotiques sous la livrée populaire, ne peuvent guères entendre la langue de l'homme honnête, qui n'aime que sa patrie, qui ne travaille que pour elle, et qui gémit de la voir déchirée par toutes les passions, et desséchée par tous les fléaux

Si c'est là de l'aristocratie, nous avouons sans peine que nous en sommes frappés.

Ceci nous conduiroit tout naturellement à faire notre profession de foi politique; mais nous attendrons pour la publier, que la mode de la popularité ait fait place à une fantaisie un peu moins extravagante. Quand l'inconstance et la

versatilité de notre caractère national ne nous garantiroient pas l'infaillibilité de cette vicissitude, la monstruosité des systêmes qui dominent encore, suffiroit seule pour en présager le prompt et rapide renversement.

Jusques-là nous sommes d'avis, avec un ancien Philosophe, qu'il faut bien se garder de retarder la fougue et l'impétuosité populaire. Quand le peuple est déchaîné, il faut le laisser parcourir à grands pas le cercle de tous les égaremens; car c'est alors, et alors seulement qu'il soupirera après une bonne police et un gouvernement protecteur. Ce n'est pas lorsqu'il est plongé dans l'ivresse de son indépendance, qu'il seroit sage d'entreprendre de l'éclairer sur les dangers d'une extrême liberté. Travailler à l'arracher brusquement à son délire, c'est éveiller en sursaut un somnambule qui erre en furieux sur les bords d'un précipice : l'effet subit de votre avertissement, c'est de le jetter au fond de l'abîme que vous vouliez lui faire éviter.

La Convention est si forte aujourd'hui de notre confiance, que le langage de la vérité ne peut blesser sa justice.

LES PARADOXES,

OU

CINQUIÈME DIALOGUE

DES MORTS DE LA RÉVOLUTION;

ENTRE

LINGUET ET CHARLOTTE CORDAY,

Sur la Démocratie, les Beaux Arts et la Paix.

LINGUET. Un assasinat peut n'être pas une lâcheté, mais c'est toujours un crime, que le fanatisme de la Liberté ne justifie pas plus que celui de la Religion. Marat eût-il eu tous les torts que vous lui supposiez; eût-il été cent fois plus coupable encore, la loi ne vous avoit point remis son glaive, et vous n'aviez pas le droit de le poignarder.

CHARLOTTE CORDAY. Je me suis trompée sur la personne (1), non sur les motifs. Dans l'état de nature, tout homme a droit de prévenir

(1) Si au lieu d'assasiner *Marat* au lit de la mort, elle eût enfoncé son couteau dans le cœur de *Robespierre*, elle n'en eût pas moins commis un crime, mais ce crime eût sauvé 30 mille Français. Robespierre seroit au Panthéon, mais nous aurions 30 mille Citoyens de plus.

celui qui en veut à sa vie ; dans l'état de société, tout citoyen a droit de poignarder celui qui veut s'en rendre le tyran. Si poignarder un tyran fut un crime, il faut effacer les plus belles pages de l'histoire Grecque et Romaine, il faut exhumer les cendres de *Trasibule* et de *Brutus*, il faut se déclarer ouvertement le vil esclave des despotes, et l'odieux apologiste de la tyrannie.

LINGUET. Outre que Marat n'étoit pas un César ; la raison n'approuve point ces soudaines et terribles aberrations du pouvoir souverain dans les mains d'un individu.

C. CORDAY. Ce n'est pas la raison, mais le salut du Peuple qu'il faut consulter dans les crises révolutionnaires.

LINGUET. *Le salut du Peuple* a toujours servi d'excuse et de prétexte à ceux qui l'ont asservi.

C. CORDAY. L'esclavage a toujours été l'objet favori de vos méditations. Il étoit reservé à un seul homme de se rendre à la fois le calomniateur du pain, le conseiller de la banqueroute, et le partisan du despotisme.

LINGUET. Je ne suis point le partisan du despotisme, parceque j'ai dit que de la suppression de la servitude domestique datoit le despotisme européen ; et parceque j'ai démontré que la servitude asiatique étoit cent fois plus douce que la Liberté française. Je n'ai point conseillé la banqueroutte, parceque j'ai dit, d'après *Colbert*, que l'idée d'annuller à la mort d'un Roi tous les engagemens contractés par son prédécesseur, étoit le système

le plus simple et le plus salutaire que la politique raisonnable pût imaginer. Je n'ai point calomnié le pain, pour avoir dit que sur 900 millions d'hommes, qui, dit-on, peuplent la surface de la terre, il n'y en a pas 50 qui vivent de pain, qui de toutes les matières que notre estomac peut digérer, sans se détruire, est la plus longue à préparer, la plus difficile à digérer, et la plus meurtrière dans ses excès. Charmante fille ! vous avez été séduite par la lecture romanesque de je ne sais quels avanturiers fabuleux, et vous avez assasiné *Marat*. Vous avez été subjuguée par le bavardage philosophique de nos sansonnets républicains, et vous m'avez accusé d'être le panégiriste de cette tyrannie, dont je fus pendant dix ans la victime la plus déplorable.

C. CORDAY. Mais n'avez-vous pas répété cent fois que la démocratie étoit un gouvenement orageux ou chimérique ; mais n'avez vous pas épuisé toutes les ressources de votre esprit à prouver que la Liberté civile ne pouvoit aller qu'avec la servitude domestique ?

LINGUET. J'ai dit, et je répète que la démocratie pure est une chimère, dont tout le monde sent l'absurdité, et dont tout le monde conviendra quand on ne sera plus la dupe grossière des mots ou l'esclave de quelques convenances politiques (1).

(1) On a étrangement abusé des mots, on a beaucoup parlé contre cet abus. A tout ce qui a été dit, nous ajouterons que le bouleversement opéré dans nos mœurs et dans nos idées, est bien plutôt la révolution du langage

C. CORDAY. Si la Démocratie est une absurdité, la Liberté est donc une chimère ; car ce n'est que dans les Democraties que j'en conçois les douceurs. C'est le seul gouvernement qui donne à chaque citoyen la volonté d'obéir et le pouvoir de commander; c'est le seul qui le rende maître de lui-même, égal aux autres, identique avec l'état; c'est le seul qui inspire et porte à son plus haut degré d'exaltation l'amour de la Patrie, le plus puissant ressort des actions humaines ; celui qui produisit dans l'antiquité tant d'actions immortelles, dont l'éclat éblouit nos foibles yeux et qui forma tant de grands hommes, dont les héroïques vertus passeroient encore aujourd'hui pour des fables, sans la révolution française.

LINGUET. La révolution française ne leur a point encore enlevé leur caractère fabuleux. Cette révolution a pu donner à l'Univers un spectacle étonnant, par son adolescence anticipée et par l'explosion rapide qui lui a fait parcourir, en moins de deux ans, les périodes qui consument des siècles

---

que celle du gouvernement. Cela est si vrai qu'il n'y a eu qu'un changement d'abus, qu'un déplacement de priviléges, qu'une confusion de principes, qu'une liberté de parti (*). Le Français, toujours léger, crédule et parleur, content d'un vain bruit, creuse rarement les idées, et reçoit les mots nouveaux avec d'autant plus d'empressement, qu'il les entend moins. Nous nous contenterons de citer ceux *d'Aristocrate*, de *Révolutionnaire*, de *Démocratie*, de *Fédéralisme*, de *Muscadin*, dont peut-être pas un de ceux qui les prononcent, ne pourroit donner le sens ou la définition.

(*) L'orsqu'on décréta, par exemple, que les Sans-Culottes pouvoient arriver à toutes les places, cela ne vouloit pas dire, et cela pourtant a signifié pour bien des gens, que toutes les places seroient exclusivement occupées par les Sans-Culottes.

dans le développement ordinaire des empires : mais quant à l'admiration qui suit l'éclat des actions héroïques, quant au charme qui accompagne, dit-on, la liberté, nous n'avons encore que des espérances à citer.

C. CORDAY. Les maux effroyables qui ont accablé notre malheureuse patrie, sont l'abus du gouvernement révolutionnaire, et non le produit de la révolution.

LINGUET. Abus ou produit, je n'entends pas trop cette subtile distinction ; ce que je sais, c'est qu'ils en ont été la suite. La République française est la seule dont la naissance ait été signalée par des proscriptions légales, et le berceau arrosé du sang et des larmes d'une partie de ses enfans égorgée par l'autre. Par-tout ailleurs ces excès n'ont été commis que par des usurpateurs, qui vouloient devenir despotiques. Dans les établissemens qui avoient la Liberté pour objet et ce beau nom pour signal, la confirmation authentique des droits du corps a été solemnisée par la réconciliation des membres. Par-tout ailleurs on a senti que dans un état naissant, quelqu'eussent été les opinions avant le moment de sa formation, il falloit s'unir pour assurer ses forces, et non se diviser ; qu'il falloit conserver ou acquérir des citoyens et non les égorger.

Ainsi à Athènes les gens de la montagne et ceux de la plaine s'étoient long-tems battus, et la République alors étoit foible et inconnue. Un homme sage leur persuada de se rapprocher ; il fut regardé comme le vrai fondateur de la ville, et ce n'est que de ce moment que commença sa puissance.

Rome ne termina aucune guerre sans adopter au nombre de ses citoyens une partie des rivaux mêmes qui l'avoient combattue.

L'article qui réintégroit dans tous leurs droi ceux des *Bataves* qui avoient ou combattu ou désavoué les généreux efforts de leurs compatriotes, cet article ne trouva point de contradicteurs.

Cromwel, *Cromwel* lui-même, assis sur un trône qu'il n'avoit rendu vacant que par un parricide, ne demanda ni la vie ni les biens d'aucun réfractaire ; la seule peine de ses ennemis fut d'être éloignés des emplois. Ceux qui ne voulurent point le reconnoître s'expatrièrent, mais volontairement, et il n'en poursuivit aucun.

Il en fut de même de toutes les Républiques connues, et cette indulgence avoit pour principe une politique bien naturelle.

Ce ne fut pas celle de l'ancien Comité de Salut public. Son premier acte de souveraineté fut de condamner à mort ceux des Français qui n'avoient pas été assez heureux ni assez hardis pour suivre tout d'abord le parti favorisé par la fortune (1), et c'est en invoquant la justice, la liberté, la philosophie, que ces infâmes brigands violèrent tous les droits, commirent tous les cri-

---

(1) Pourquoi a-t-on confié la loi sur les émigrés à l'homme le plus ignorant et le plus taré de la Convention ? pourquoi n'a-t-on pas distingué dans cette loi, ceux que la peur avoit chassé de leurs foyers, d'avec ceux que la rage arma contre leur partie. Peut-être falloit-il attendre au moins pour punir les premiers, qu'ils fussent devenus coupables d'après le nouveau code rati-

mes, proscrivirent tous les talens et deshonnorèrent à jamais la plus belle époque de l'histoire humaine.

C. CORDAY. Vous avez tracé l'histoire de Robespierre, et non pas celle de la révolution.

LINGUET. Il se trouvera des *Robespierres*, toutes les fois que s'écartant des routes de la nature, et séduites par des idées exagérées de liberté, de justice et de simplicité de mœurs, les Nations voudront appuyer sur les bases chimériques de l'égalité une constitution politique, qu'on ne peut asseoir que sur un milieu fixe et invariable.

C. CORDAY. La base la plus invariable et la plus naturelle sans-doute, c'est l'égalité. La nature ne connoît point de distinction, elle nous fit tous égaux.

LINGUET. Elle nous fit tous inégaux; en nous faisant naître grands ou petits, forts ou foibles, noirs ou blancs, elle balança dans une sage proportion toutes les conditions humaines, et sut établir entr'elles une correspondance de besoins et d'intérêts qui les maintient constamment en équilibre. Il n'y a point, il ne peut y avoir deux êtres et deux combinaisons qui soient mathématiquement et rigoureusement les mêmes. Il n'y a pas

---

fié par la victoire; mais certainement on ne pouvoit pas mettre au rang des crimes, ce qui en avoit précédé la sanction, ni traiter comme rebelles ceux qui avoient méconnu un pouvoir qui n'existoit pas. Si par une amn..... Mais diable! c'est ici le Saint des Saints.

deux individus dans l'espèce humaine, qui ayent les mêmes traits, qui sentent de la même manière, et qui pensent d'une façon conforme. C'est de là que résulte cette diversité si frappante entre les esprits, les facultés, les passions, les goûts, les tempéramens et les opinions. Cette diversité est aussi grande que celle de leurs forces physiques et aussi variée que celle de leurs physionomies. De cette diversité résulte l'inégalité; et l'inégalité, quoiqu'on dise et fasse, est le soutien de la société.

Si tous les hommes étoient égaux en forces, en talens, en fortune, ils n'auroient aucun besoin les uns des autres. L'inégalité les met dans l'heureuse nécessité de s'associer, de dépendre de leurs semblables, de mériter leurs secours et de les rendre favorables à leurs vues; c'est elle qui met le foible sous la sauve-garde du fort, et qui oblige celui-ci à recourir aux lumières, aux talens, à l'industrie du premier. C'est par elle que les lois prennent de l'ascendant sur les hommes, et forcent des nations entières à reconnoître leur empire; c'est elle enfin qui produit l'ordre, qui polit les mœurs, qui développe les talens, qui excite l'émulation, qui enfante les Arts, qui augmente les fonds communs, qui rend l'homme nécessaire à l'homme, et lui prouve évidemment la nécessité d'être juste.

Voilà la nature; voilà les principes: et qui s'en écarte en est bientôt puni par la prompte décadence de ses institutions, par le malheur de ses contemporains et par le mépris de la postérité.

C. CORDAY. Dans les siècles héroïques, l'égalité

l'égalité faisoit le bonheur des hommes. La Patrie étoit la mère commune et tendre autour de laquelle tous les enfans se réunissoient, pour échanger leurs sentimens, pour doubler leurs affections, pour se communiquer leurs peines et leur plaisirs, et pour se promettre réciproquement secours et dévouement. Alors le mot *Patrie* signifioit quelque chose ; alors tous les cœurs nourrissoient cet enthousiasme fraternel qui ne connoît aucun danger pour sauver ses pareils : les *Hercules* les *Thesées* étoient les sauveurs des Citoyens paisibles à qui la nature n'avoit donné ni leurs forces ni leur courage (1).

LINGUET. L'histoire qui nous a transmis ces faits, ne nous a pas laissé ignorer que les mêmes ressorts qui donnèrent tant d'éclat à ces tems heroïques, furent aussi la cause de leur courte durée : les prodiges ne sont point ordinaires et le sur-humain n'est point fait habituellement pour l'homme. Le système social ne peut et ne doit point être établi sur les hauteurs chimériques d'une abnégation des sentimens de la nature, parce que ce n'est pas le caractère moyen de l'homme, qui souvent ne peut pratiquer la vertu qu'on lui prêche, et plus souvent encore en abuse, lorsqu'il ne la pratique qu'en éteignant sa raison ou en domptant la nature. L'histoire constante des anciennes Républiques nous demontre que c'est par ces principes qu'elles se sont perdues, après avoir produit des vertus monstrueuses, et s'être livrées à des excès contraires à la tranquillité du genre humain.

(1) Donc ils n'étoient pas égaux. — Mais, en fait, mais, en droit, ils auraient dû l'être.

Ainsi le mépris des richesses, la communauté de biens, le partage des terres, la suppression de l'or et de l'argent monnoyé, les repas communs, l'expulsion des étrangers, la prohibition du commerce et une multitude de lois de circonstances les occupoient et les divisoient sans cesse. On détruisoit le lendemain ce qu'on avoit édifié la veille. Les principes de la société étoient toujours en contradiction avec son état, et les moyens qu'on employoit pour sauver ces contradictions étoient toujours faux, parce qu'on appliquoit à des nations nombreuses, des lois et des usages qui ne pouvoient convenir qu'à des couvens de capucins.

Les Républiques se disoient libres, et la Liberté fuyoit devant elles; elles vouloient le repos qui est le but de toute association politique, elles n'avoient que des orages: on vouloit l'égalité, et il n'y eut point d'égalité. Enfin ces gouvernemens, pour avoir pris les avantages d'un état surnaturel pour base et point de vue, furent perpétuellement comme ces vaisseaux qui, cherchant des contrées imaginaires, s'exposent sur des mers orageuses, où après avoir été long-tems tourmentés par d'affreuses tempêtes, finissent par échouer sur des écueils et par se briser contre les rochers d'une terre déserte et sauvage (1).

C. CORDAY. Ainsi la France balottée par les vents révolutionaires, ira se briser contre les écueils du despotisme : c'est du moins

(1) Jean-Jacques Rousseau. *Économie politique.*

ce que vous pensez avec tous les aristocrates du pays.

LINGUET. Observez, belle Charlotte, que vous ne perdez pas plus l'occasion de me lancer un sarcasme que de mal interpreter mes intentions. La France se sauvera des terribles inconvéniens dont je viens de parler, en établissant promptement le gouvernement représentatif. C'est le seul qui convienne à son sol et au caractère de ses habitans. Un peuple agricole est le meilleur de tous les peuples: il n'abandonnera point des travaux qui exigent sa présence, pour aller sur la place publique s'occuper des dissentions que fomente l'oisiveté, et disputer des honneurs dont il n'est point avide; il confiera ses interêts à des répresentans triennaux (1), dont les vertus et les lumières, soumises à la censure publique, seront les premiers garans de la bonté de leurs lois. Il respectera ces lois et leurs organes. Ceux ci, à leur tour, rejettant constament les volontés transitoires, erronées, iniques et destructives, inspirées par l'orgueil et la cupidité, feront régner, moins

(1) Nous croyons en effet que le terme de deux ans est trop court pour les législatures, et c'est pourquoi des trois législatures dernières, l'une n'a pas fournie sa carrière, et les deux autres l'ont dépassée. Il vaut mieux prendre un terme plus long, et le fixer irrévocablement. Si les lois ne sont point des jeux d'enfans, il nous semble que pour ne point s'exposer à les violer avec scandale, on pourroit les mûrir avec plus de sagesse, et les rédiger avec plus d'attention.

par leur pouvoir que par leur exemple, l'équité, les mœurs et le patriotisme (1).

Alors la terre sollicitée par les travaux assidus qui la rendent féconde, couverte d'habitans, de fruits, de troupeaux, de villages fleurissans et de villes magnifiques, attestera le bonheur de ses habitans et la sagesse du gouvernement.

Alors les Arts, heureux enfans de l'opulence et du génie (2), reviendront embellir Paris, et multiplier ses jouissances; alors le commerce, qui marche avec eux, franchissant librement tous les intervalles, parcourant les rivières et l'Océan, ira communiquer aux peuples divers les richesses de l'un et l'autre hémisphère, telles que la nature les a produites, ou telles que l'industrie les a fournies.

---

(1) Je disois il y a quelques jours à un des 71 Députés, qu'instruits à l'école du malheur, ils devoient rentrer dans la Convention avec une grande provision de haine contre le pouvoir arbitraire, dont ils avoient senti le poids accablant. On devine sa réponse, et sa conduite la justifiera. .... *Note de l'Éditeur.*

(2) On a dit que c'étoit dans les Démocraties surtout que les beaux Arts aimoient à fleurir. On a dit une sottise de plus. Ce n'est point pendant les tems orageux de sa Démocratie, mais bien sous Périclès et Alcibiade, qu'Athènes vit paroître ses *Phidias*, ses *Praxitelle*, ses *Aristophane*, ses *Socrate* et ses *Sophocle*. Ce fut sous *Auguste* à Rome, sous les *Médicis* à Florence, sous *Louis* XIV en France, qu'on vit paroître tant de chefs-d'œuvres en tout genre. Les Démocraties sont trop orageuses, trop sujettes aux révolutions, pour donner un asile et les encouragemens nécessaires aux arts, qui exigent repos et sécurité.

Alors la paix et l'innocence habiteront, sous l'empire et la sauve-garde des lois, depuis la cabane du berger jusqu'au fauteuil du président ; le vice inconnu ou reprimé, la vertu respectée, les talens récompensés, la justice attentive, empressée à maintenir tous les droits, les peuples abjurant leurs antiques erreurs, étouffant les germes cruels de la guerre, éteignant le feu des dissensions, et conspirant unanimement au bonheur général; sans jalousie, sans rivalité, sans combats, mettant toute leur gloire à se montrer plus sages ou plus habiles, ect. . . . Telle est la perspective que nous présente le gouvernement représentatif, établi sur des bases inébranlables ; telle est l'idée que j'aime à me former de la situation prochaine de la France, si l'on veut 1°. renverser promptement le gouvernement révolutionaire ; 2°. faire une paix glorieuse aux conditions suivantes.

C. CORDAY. Ah ! ce tableau me réconcilie avec vous : puisse-t-il se réaliser un jour ! puisse ma patrie sentir la nécessité d'un gouvernement constitutionnel et du repos ! Quant au gouvernement révolutionnaire, il est déjà supprimé de fait, et si l'on en conserve encore quelques formes, c'est pour la punition des scélérats qui l'ont inventé. Mais la paix (1) dont vous par-

(1) La Paix ! à ce nom si doux, tous les cœurs tressaillent et tous les visages s'épanouissent. Cependant le délire des idées et l'ivresse des mots avoient été portés à un tel point, qu'ils en étoient venus à nous faire désirer la guerre ! La guerre, qui a déjà englouti tant de générations, qui n'enfante que des forfaits et des meur-

lez, ne seroit-elle point un piège tendu par nos ennemis, pour rallier de nouvelles forces, et surprendre notre loyauté ? Les rois consentiront-ils à traiter avec une assemblée qu'ils ont tant affecté de mépriser?

LINGUET. Les rois coalisés sont aussi las de la guerre que nous, et ils consentiront à traiter avec la Convention, dès qu'il y aura pour eux une garantie du traité et un intérêt à le signer (1). Or, l'intérêt et la garantie se trouvent réunis dans le plan qui suit :

Le grand système de la balance universelle, qui sembloit garantir le repos de l'Europe, est détruit. L'expérience a démontré qu'il en faut un nouveau ; la France est en état, par le succès innoui de ses armes, de faire accepter celui qui lui convient, en s'assurant l'ancien patrimoine de la maison de Bourgogne.

Elle doit la Bretagne à une femme, la Lorraine et l'Alsace à des prêtres, la Franche-Comté à un homme de robe, pourquoi ne devroit-elle pas la Belgique à la prépondérance que ses armées victorieuses viennent de lui assurer.

Louis XI l'a pu faire, et ne l'a pas voulu.

---

tres, qui a ravagé nos plus belles campagnes, dépeuplé nos plus riches provinces, réduit nos villes en poudre, et presque tous les Français à la diette.... Par quel prestige, par quelle suite de machinations étoient-ils parvenus à consacrer comme, un bienfait, un mal nécessaire, mais un mal affreux, le plus affreux de tous les maux, après celui de leur pouvoir tyrannique, dont il servoit à prolonger la durée?

(2) Les rois n'ont-ils pas traité avec *Cromwel*, avec la Hollande, avec l'Amérique ?

Louis XIV l'a voulu, et ne l'a pas pu. Louis XV s'est vu un instant en possession de ce riche domaine, mais il n'auroit pu, sans une extrême imprudence, essayer de le retenir. Le jour est venu de réparer les fautes ou l'impuissance de nos prédécesseurs, et de faire la loi à la fortune de qui nous l'avons reçue en 1748. Rien de si facile que de conserver les Pays-Bas, en satisfaisant toutes les puissances de l'Europe, et en signant un traité de paix, qu'aucune d'elles n'osera ou ne pourra jamais rompre. — Exact — Et sans Bonaparte ^

Je suppose, 1°. qu'on donne à la *Pologne* un Roi héréditaire. Dans la circonstance actuelle où tous les partis sont également mécontens et de leur Roi et de leur gouvernement, je ne doute pas qu'il ne fût très-aisé d'engager la confédération à assurer le trône dans une famille à perpétuité. Ainsi créé, le Roi auroit pour lui les suffrages de l'Europe, et les secours de la Russie; et les Palatins, avant 30 ans, ne seroient plus que des Ducs et Pairs.

Mais il faut que ce Roi paye sa puissance avant même que d'y être parvenu; la maison de Brandebourg recevroit l'investiture de toute la Basse-Pologne, qu'elle possède déjà avec les deux villes qu'elle convoite depuis si long-tems, Thorn et Dantzic.

La maison d'Autriche conserveroit non-seulement la partie de la Haute-Pologne qu'elle a usurpée, mais on lui feroit un arrondissement aux dépens de la Turquie d'Europe. Le Sultan est dans une position à se soumettre à tout ce qui lui sera

A et même avec toutes les fautes commises, la Belgique-royaume n'aurait jamais existé.

demandé au nom d'une ligue aussi imposante ; et la Czarine n'est pas dans celle de refuser la médiation des puissances intéressées à consommer ce partage.

Dans cette espèce de convulsion politique, dans cette sorte de déménagement des grands états, il seroit aisé de trouver l'avantage des petits. La Prusse, en s'élargissant dans la Pologne, laisseroit de la place à la Saxe. La cour de Vienne abandonneroit quelque chose à la Bavière. Les détails de cette opération méritent d'être combinés et réfléchis avec maturité, mais en voilà le fondement posé et le plan tracé.

La France, en proposant à ces cours une révolution si avantageuse, n'essuyroit point de reproche, et ne courroit risque d'exciter aucune alarme, en demandant pour elle la Belgique entière ; elle l'obtiendroit sans doute, et l'Empereur seroit fort éloigné d'en regarder l'abandon comme un sacrifice.

La maison d'Autriche, en reculant ses limites du côté de la Hongrie, ne prétendroit pas sans doute conserver ses possessions en Italie ; le Milanois seroit à la bienséance du roi de Sardaigne.

La Sardaigne conviendroit au roi de Naples, la Corse au grand duc de Toscane, et l'Espagne se sentiroit de la régénération commune, en recouvrant *Gibraltar* et *Minorque*.

Restent les Anglois à satisfaire ; car jusqu'ici on parle de leur ôter sans les indemniser, mais je ne pense pas qu'il pût en résulter le moindre obstacle. D'abord, si toutes les puissances étoient

d'accord, cette Nation oseroit-elle combattre seule un partage unanimement agréé ? Quand elle auroit cet excès d'audace, seroit-il difficile à réprimer ? S'adresseroit-elle à la Hollande, qui entendroit la France à ses portes, et qui trembleroit de voir sa marine et son commerce anéantis dans leur source ?

D'ailleurs l'Angleterre est trop puissante pour le bien commun et le repos de l'Europe. Son éclat est humiliant, autant que ses forces sont redoutables. Les brouilleries de la Métropole avec les Colonies sembloient avoir préparé le moment où ce colosse alloit être réduit à sa juste mesure, mais leur réconciliation a détruit cette espérance. Caton, dans le sénat de Rome, terminoit toutes ses opinions par ces mots, *et de plus j'opine à ce qu'on détruise Carthage*. Moi, sans être Sénateur de la maîtresse du monde, je n'ai cessé de dire à mes compatriotes, affoiblissez la vigueur de l'Angleterre, si vous voulez conserver la vôtre.

C. CORDAY. Je n'entends parler dans ce plan, ni de la Hollande, ni de la Russie. Je suppose cependant que ces deux puissances sont comptées pour quelque chose dans la balance de l'Europe.

LINGUET. La *Russie* sans doute est une puissance, et d'autant plus redoutable, qu'elle a les armes à la main depuis dix ans; mais si, insatiable de gloire et de conquêtes, l'Impératrice vouloit troubler l'harmonie universelle établie par ce plan, *l'Autriche*, la *Prusse* et la *Pologne*, interessées à la conserver, lui présenteroient un mur redoutable, qu'elle ne pourroit franchir.

Quand à la *Hollande*, divisée en trois partis qui la déchirent, elle ne peut rien que par *l'Angleterre* ou la *Prusse* : la *Prusse*, épuisée d'hommes et d'argent, lasse d'une guerre infructueuse, contente de son partage, n'abandonnera point un intérêt sûr pour les chances incertaines d'une vaine protection, et si *l'Angleterre* vouloit courir les risques de cette alliance, ne sera-t-il pas facile de la tenir en échec, par le *Portugal*, endroit sensible, sur lequel, dans la derniere guerre, on n'a fait que marquer la place où il auroit fallu frapper, et qui peut coûter la vie à *l'Angleterre*, si jamais on y porte sérieusement le coup fatal. La *Hollande* restera donc neutre et indivise dans ce mouvement général (1). Ce plan noble, plus grand et plus vraiment utile que celui du Cardinal de Richelieu, est, je l'avoue, une des plus prodigieuses machines qu'on ait jamais essayé de mouvoir en politique; mais qu'on y fasse attention, les ressorts sont tous prêts et tout placés. Une entreprise qui seroit ruineuse, accablante pour un seul agent, devient d'une facile exécution, quand on y applique une infinité de mains toutes interessées au succès.

(1) On a parlé de faire payer les frais de la guerre à la Hollande : au Statouder, à la bonne heure, mais aux Hollandais !... Je n'entends guères comment on pourroit concilier cet arrangement commode avec la justice ; car, s'il m'en souvient, dans la déclaration de guerre de la part de la France, on a eu soin de séparer les intérets des Hollandais d'avec ceux du Statouder. C'est à ce dernier seul que nous avons porté le defi, c'est à lui seul à payer ces frais, s'il y a lieu.

Je remis en 1771, à M. le Duc d'Aiguillon, Ministre des affaires étrangères, un mémoire qui contenoit à-peu-près ce projet ; mais ou le ministre n'en tint compte, ou trop d'obstacles s'opposoient alors à son exécution, ce qu'il y a de sûr, c'est que le mémoire fut mis de côté. Aujourd'hui ces obstacles sont évanouis ; la République Française est plus puissante que ne le furent jamais nos anciens Rois; les Rois coalisés sont las de la guerre et soupirent après la paix. Le nouveau système qui va s'établir en Europe, et plus que tout cela le besoin du repos après tant d'agitations, tout doit la déterminer à en hasarder la proposition.

C. CORDAY. Où et quand se tiendra le Congrès qui doit régler ces grands intérêts?

L'INGUET. A la Haye, dont le Stathouder aura eu la bonté de céder la place aux armées Françaises, qui l'évacueront à leur tour, le 15 Avril prochain, c'est-à-dire, huit jours avant la réunion des Plénipotentiaires.

C. CORDAY. Rien n'annonce encore l'aurore d'un si beau jour.

LINGUET. La nécessité est le meilleur de tous les présages.

C. CORDAY. J'y croirois, si je ne connoissois votre extrême penchant à soutenir des paradoxes.

LINGUET (*en riant*). Ce ne sont tout au plus que des conjectures, mais ce qui pourroit bien rentrer dans la classe des paradoxes, c'est l'assurance que je vous donne, que la Conven-

tion, pour arriver à ce terme heureux, se hâtera d'adopter les mesures suivantes:

1°. Elle commencera par réviser la Constitution... C'est se mocquer du monde que de faire en six semaines une Constitution qui doit régler définitivement le sort de 25 millions d'habitans.

C. CORDAY. C'étoit un os qu'on jettoit à ronger au peuple, pour détourner son attention de dessus les événemens du 31 Mai.

LINGUET. 2°. Elle se déssaisira d'une partie de ses pouvoirs. Il n'y a plus de liberté là où le pouvoir législatif se trouve réuni au pouvoir exécutif; c'est une vérité si triviale, qu'elle n'a pas besoin de développement.

3°. Elle donnera une garantie suffisante à la liberté des cultes, de la presse et du commerce, et une garantie telle que rien désormais ne pourra plus ni suspendre la marche des lois, ni inquiéter les opinions des citoyens (1).

3°. Elle retirera de la circulation, par des moyens quelconques, mais légitimes, au moins la moitié des assignats. Quand on songe d'une part qu'il y en a pour 6 milliards 500 millions, et de l'autre que cette masse effroyable excède de

(1) On ne cesse de demander où sera cette garantie? dans la Constitution. Mais une quatrième Assemblée ne pourra-t-elle faire ce qu'ont fait les trois autre? il faut croire que non. Le moyen de l'empêcher? la limitation des pouvoirs. Mais une Assemblée Nationale se contentera-t-elle de pouvoirs limités? c'est ici l'embarras, et c'est le cas d'examiner de quel contre-poids on balancera les pouvoirs des Assemblées Nationales.

deux tiers le revenu territorial de la France, on est surpris que le prix des denrées ne soit pas encore monté plus haut (1).

4°. Elle rappellera tous les députés en commission. Ce sont des vice-Rois, des Intendans, des Proconsuls, qui ont presque tous abusé de la confiance des peuples, et dont quelques-uns ont outre-passé la mesure de tous les crimes.

5°. Elle supprimera la peine de mort, après une solemnelle discussion, dont le résultat demotrera sera que la société n'a pas le droit de vie et de mort sur ses membres,

C. CORDAY. Que fera-t-on des scélérats, des homicides, des noyeurs, etc. ?

LINGUET. On les employera aux travaux publics. Là, condamnés à vivre au service de cette même société qu'ils ont troublée, leur supplice, renouvellé tous les jours, sera plus terrible pour eux qu'une mort prompte, et infiniment plus utile pour l'exemple. J'ajouterai, d'après un ancien philosophe, que les lois faites pour adoucir les mœurs et pour faire détester l'homicide, doivent en éloigner soigneusement l'idée et ne jamais commander un assassinat public.

---

(1) Vous payerez les souliers 50 liv., disoit je ne sais plus quel Député à l'Assemblée Constituante, lors qu'elle y décréta les 800 millions d'assignats. Nous n'en sommes pas éloignés. Mais qu'est-ce que cela fait au Cambon, qui croit pieusement que sa planche aux assignats est le Pérou, et dont la fortune particuliere s'est fort bien arrangée au milieu des débris de la nôtre.

6°. Une fête brillante et d'un genre nouveau annoncera le même jour le retour de la paix et le règne de la Constitution.

C. CORDAY. Depuis long-tems les Français n'auront célébré de fête avec plus de plaisir.

LINGUET. Enfin la Convention, forte de sa justice, et assurée de la reconnoissance publique, convoquera ses successeurs pour le mois de Septembre (*vieux style*).

Ces mesures demanderoient sans doute un plus grand développement, et méritent d'être profondément méditées. Je n'ai fait que les indiquer. Les bons esprits de l'assemblée s'en empareront, les mûriront et les feront adopter.

C. CORDAY. La plus belle récompense de la Convention, en les adoptant, sera dans les cris d'allégresse et de reconnoissance qui en accompagneront le succès. Ah! Linguet, que de bénédictions vous eussiez méritées de la part dela France et de la postérité, si, aulieu de vous livrer à la manie des paradoxes, vous eussiez employé vos talens à préparer cet heureux dénouement de la révolution.

LINGUET. Ah! belle Corday, que de célébrité vous eussiez perdue, si, au lieu de vous livrer aux débats de la politique et d'assassiner Marat, vous eussiez employé vos charmes et votre esprit à faire le bonheur d'un époux!

PILPAY.

16 Frimaire, 3e. année de la République.

OBSERVATION.

Un homme qui observe du fond de son cabinet la marche de l'esprit public, remarque avec plaisir qu'il y a loin du tems où l'on discutoit la liberté de la presse avec ou sans limites, de celui où l'on pose impunément les fondemens du gouvernement représentatif. On peut donc avouer aujourd'hui sans crainte, et publier sans risque, que le *Gouvernement révolutionnaire* étoit l'effet d'un profond machiavélisme, et qu'on ne s'en étoit servi que pour justifier la violation de tous les principes et de tous les droits. Jamais, en effet, il n'exista d'arme plus meurtrière entre les mains des tyrans. Aussi jamais la France ne compta moins de Citoyens que pendant cette année ténébreuse, qui sera signalée dans l'histoire sous le nom *d'année révolutionnaire*.

Il n'y eut jamais moins de Citoyens, disons-nous, que dans ces tems malheureux, où des poignées de brigands en bonnets rouges faisoient trembler les Sections au nom de leur *patriotisme*.

La Nation alors étoit partagée en deux classes; l'une d'opprimés, l'autre d'oppresseurs. Il n'y a plus de Citoyens là où il n'y a plus que des oppresseurs et des opprimés. Les opprimés ne doivent rien au gouvernement qui les prive de tout, parce que les devoirs sont réciproques. Lorsqu'un gouvernement dispose des choses selon ses intérêts, et des hommes selon ses fantaisies, chaque indi-

vidu a la permission tacite de prendre sa revanche; il rentre dans l'état de nature, il recouvre ses droits primitifs. En justice réglée, il ne sauroit y avoir de trahison dans un gouvernement révolutionnaire, parce que l'esclave ne peut être ni créancier, ni débiteur.

Honneur donc à la Convention Nationale, qui s'occupe efficacement des moyens d'arrêter les convulsions effrayantes de cette espèce de gouvernement!

Nous présumons trop de sa justice, pour craindre les fausses interprétations que les truchemans du crime voudroient donner à nos intentions pacifiques! Nous avons osé lire dans l'avenir la préface d'un traité de paix; ce n'est plus un crime depuis que *Barrère*, *Collot et Billaud* ne dirigent plus les opérations de la guerre. Aurions-nous commis une faute aux yeux de la politique, qui ne pardonne pas toujours les épanchemens de l'humanité? ah! nous en serions bien vîte absous par les vœux unanimes de nos concitoyens.